



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux

Question au Gouvernement n° 351

Texte de la question

OFFRE DE SOINS À MARSEILLE

M. le président. La parole est à Mme Valérie Boyer, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Valérie Boyer. Ma question s'adresse à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Madame la ministre, chers collègues, je veux vous parler d'un problème concret, d'un problème lié à la vie de tous les jours : la santé à Marseille. Les Marseillais voient s'ajouter au drame de l'insécurité, toujours plus alarmante, la mise en péril de l'offre de santé de leur ville.

Je veux vous alerter, plus particulièrement, à propos des difficultés financières que rencontrerait le groupe Générale de santé, auquel sont rattachées les activités de plusieurs établissements de santé dont en particulier l'hôpital Beauregard, situé dans la circonscription dont je suis l'élue. J'étais, samedi dernier, aux côtés des personnels et des médecins. J'ai entendu leur souffrance et leurs inquiétudes. L'ensemble de Marseille, les villes alentour, les quartiers du sud-est marseillais, le douzième arrondissement, ne peuvent pas et ne doivent pas se passer de cet établissement de santé.

Beauregard est un fleuron des établissements de santé de Marseille : deux cents médecins, six cents salariés, une capacité d'accueil de 331 lits. Sa réputation d'excellence, notamment dans le domaine de la cancérologie mammaire, ainsi que celle de sa maternité, n'est plus à démontrer. Plus de 100 000 Marseillais sont nés à Beauregard depuis sa création ! 2 500 accouchements par an y sont réalisés, soit le quart des naissances de la ville de Marseille.

Pourtant, depuis plusieurs semaines, l'inquiétude grandit chez les personnels et les patients. Selon la rumeur publique, la Générale de santé s'apprête à éparpiller les services et les activités. On parle de fermeture ! Le monde de la santé souffre. Les médecins souffrent, et les établissements aussi ! Madame la ministre, que comptez-vous faire pour maintenir l'offre de soins à Marseille ? Comment faire pour maintenir l'excellence médicale de cet établissement ? Quelles garanties allez-vous apporter pour sauvegarder les centaines d'emplois menacés ? Quelles sont vos propositions pour éviter ce Florange marseillais ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Mesdames et messieurs les députés, madame la députée Valérie Boyer, les habitants de Marseille ont bien évidemment droit à une offre de soins de qualité, comme tous les Français sur le territoire national ! De ce point de vue, le Gouvernement est tout particulièrement attentif à la situation des établissements de santé à Marseille, qu'il s'agisse des établissements publics ou des établissements privés. Vous évoquez le cas d'une clinique appartenant au groupe Générale de santé. Cette clinique privée joue un rôle important dans l'offre de soins à Marseille. Des interrogations semblent peser sur son avenir.

J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec les responsables locaux. Sans doute savez-vous que le maire de Marseille est lui-même préoccupé par cette situation. Le directeur général de l'Agence régionale de santé va rencontrer des élus. Une rencontre avec les organisations syndicales et la direction de cet établissement sera ensuite organisée, afin de mieux savoir quels sont les projets de la direction, puisque nous ne les connaissons pas encore précisément.

Le Gouvernement est très attentif à ce qu'une offre de santé de qualité soit maintenue à Marseille, afin de

garantir à l'ensemble de la population de bonnes conditions de soins, d'accouchement, et d'accompagnement.
(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 351

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 novembre 2012](#)